



COMMUNE D'AUMESSAS

Parcelle agricole pour maraîchage, Bail à ferme.

Publiée le : 10/02/2022

Publiée par : Claude BARDON (propriétaire), Mairie d'Aumessas (partenaire)

Adresse du terrain : lieu dit « le Cambon » 30770, AUMESSAS

Surface : 4010m² à 550 m d'altitude

Mode de session : location gratuite (compensation « en nature » par entretien du sol de la parcelle du propriétaire 2000m²), bail agricole

Système de production en place : terrain en friche. Sur une grande partie des ronces et sur une moins grande des frênes de 10 ans, travaux de remise en état à prévoir.

Système de production possible : maraîchage et ou agroforesterie

Certification des terres : pas de certification mais terrain vierge de culture, Agriculture Biologique exigée.

Nature du terrain : Terrain proche de la rivière, irrigable par gravité : prélèvement dans la rivière en amont (à prévoir : installation d'un tuyau de 200 m environ passant le long de l'ancien canal chez des propriétaires). Autorisation de prélèvement par « droit d'eau ». Accessible en véhicule avec petit aménagement.

Terrain composé d'une seule terrasse légèrement en pente.

Bâtiment agricole : non.

Habitation : Non

Description du projet : La commune d'Aumessas souhaite encourager l'installation d'agriculteurs sur son territoire en partenariat avec des propriétaires privés. Le propriétaire souhaite proposer ce terrain à un porteur de projet en maraîchage et arboriculture.

Annonceur : propriétaire souhaitant encourager l'agriculture paysanne. Amoureux de la nature il souhaite une installation respectueuse de l'environnement (en mode biologique).

Coordonnées et moyen de contact :

Envoyer projet d'installation, CV par mail à l'adresse : agriculture@aumessas.fr

MAIRIE d'AUMESSAS

Les Charmilles
30770 Aumessas
Tél : 04 67 82 03 57

Ouverture au public :
lundi et jeudi de 9h à 12h

contact@aumessas.fr
www.aumessas.fr



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE